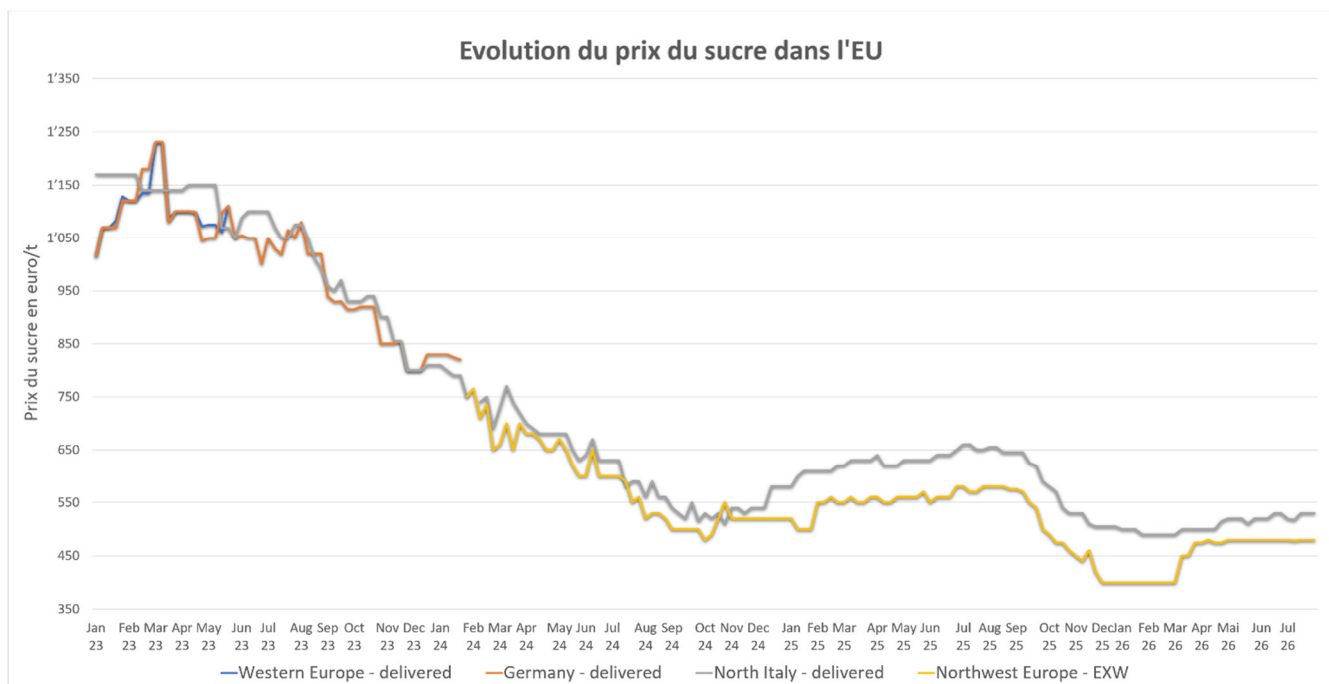


Courrier de l'Interprofession du 4 septembre 2026

Compromis trouvé pour 2027 dans un contexte tendu

L'interprofession du sucre est parvenue à un accord sur les prix pour 2027. Cet accord tient compte à la fois des défis liés à la culture et à ceux du marché du sucre. Le nouveau prix est inférieur à celui de l'année précédente et reflète le niveau historiquement bas des cours mondiaux du sucre. Par cette décision, le secteur assume ses responsabilités envers toutes les parties prenantes. Malgré la baisse du prix de la betterave, celle-ci reste une culture agricole attractive

Le prix de base de la betterave sucrière pour 2027 est fixé à 43 CHF la tonne. Cela représente 5 CHF de moins que lors de la campagne de cette année. Le prix indicatif pour 2027 s'élève à 50 CHF la tonne. Il se compose du prix de base et d'une composante variable pouvant atteindre 7 CHF la tonne, qui peut être versée en plus du prix de base en fonction des résultats financiers de Sucre Suisse SA. La clé de répartition prévue par l'accord sectoriel permet une fixation équitable des prix, tant en période favorable qu'en période difficile. La baisse de prix annoncée, d'environ 15 %, constitue un compromis responsable compte tenu de la chute des prix mondiaux du sucre, passés de plus de 1 000 €/t à environ 500 €/t



Adapter les quotas aux volumes de récolte

Après une très bonne année de récolte en 2025, on s'attend cette année à une récolte moins bonne en raison des conditions météorologiques et de la forte pression exercée par les ravageurs. Cela a une incidence directe sur les volumes de sucre et les quotas qui y sont liés. Pour 2027, le quota de sucre a donc été adapté à la réalité et réduit de 250 000 à 200 000 tonnes. Ce quota correspond désormais à peu près à la récolte record de 2025. Les volumes sont régulièrement contrôlés par l'organisation interprofessionnelle.

Conclure les contrats en temps utile et couvrir les tas de betteraves

Des adaptations ont également été apportées sur les plans technique et administratif. Pour une planification plus stable de la production sucrière, il est indispensable de conclure les contrats en temps utile. Ainsi, à l'avenir, des retenues seront effectuées en cas de conclusion tardive des contrats. En matière de culture, il devient désormais obligatoire de couvrir les tas de betteraves ou de signaler en temps utile tout incident survenu dans le champ de betteraves. Cette adaptation de l'accord sectoriel vise à renforcer la discipline collective et à garantir une planification fiable tout au long de la chaîne de valeur.

Amortir les fluctuations grâce à un nouveau modèle de prix

La situation actuelle est principalement due aux prix du sucre historiquement bas. Le système actuel de fixation des prix est souvent en décalage par rapport aux réalités du marché. L'Interprofession reconnaît ici la nécessité d'agir et souhaite, à l'avenir, aligner davantage la fixation des prix sur le marché actuel. Cela signifie que l'évolution du prix de la betterave doit s'aligner davantage sur celle du prix du sucre. La filière travaille actuellement à l'élaboration d'un modèle plus prévisible et plus équilibré pour les deux parties. À l'avenir, cela permettra de mieux réagir aux évolutions du marché et de répartir les risques de manière plus transparente entre les producteurs et l'industrie.

Il reste toutefois une petite consolation. La mauvaise récolte qui s'annonce à l'échelle européenne pourrait entraîner une baisse de l'offre de sucre et, par conséquent, une remontée des prix du sucre. Cela aiderait l'ensemble du secteur à moyen terme. L'interprofession encourage les producteurs à maintenir leurs surfaces cultivées et à exploiter pleinement les outils phytosanitaires à leur disposition afin d'optimiser les résultats de la prochaine récolte. La betterave sucrière reste une culture attractive pour les agricultrices et agriculteurs suisses.

Pour toute question :

Nicolas Wermeille, gérant de la Fédération suisse des betteraviers
Lukas Aebi, Sucre Suisse SA, Responsable service betteravier

Tél. 079 764 97 37
Tél. 079 426 49 15